

S'ensuyvent les deniers des boytes des monn<sup>es</sup> de Daulphiné baillées par messeig<sup>rs</sup> des comptes à mons<sup>r</sup> le général des monnoyes noble Benoist Seignoret, pour porter à mess<sup>rs</sup> les généraulx des monnoyes du Roy, à Paris.

Premièrement, de la monnoye de Crémieux, durant l'année 1524 :

Deniers d'or escus, 2 d. escuz sol.

Deniers gros testons, 15 deniers testons.

Deniers demys gros testons, 2 d. dymis testons.

Deniers douzains, 33 den. douzains.

Deniers petitiz tournois, 8 petitiz tournois.

De la monn<sup>e</sup> de Montélimar de lad. année 1524 :

Deniers d'or au soleil, 5 deniers au soleil.

Deniers gros testons, 11 den. gros testons.

Deniers dozains, 6 vingts dix den. dozains.

Deniers doubles tournois, 24 den. doubles t.

De la monn<sup>e</sup> de Grenoble de lad. année :

Deniers d'or escus, 23 den. escus sol.

Deniers gros testons, 9 den. gros testons.

Deniers demys testons, 2 den. demys testons.

Deniers douzains, 36 den. douzains.

Deniers doubles tournois, 33 den. doubles tourn.

Le 9 août 1526. Signé : Materon.

(Arch. de Grenoble, R. B. 5.)